



VICE-PRÉSIDENCE,
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
*en charge des grands travaux
et de l'économie bleue*

N° 033 / VP

Le Vice-Président

Papeete, le - 3 JAN. 2020

Affaire suivie par :
DGAE/TM

à

Madame Eliane TEVAHITUA
Représentante à l'Assemblée de Polynésie française

Objet : Production et consommation de boissons alcoolisées en Polynésie française

Réf. : Lettre n°146/2019/GTH/CAB/ET et Taraho'i du 8 août 2019

P.J. : 2 Annexes

Madame la représentante,

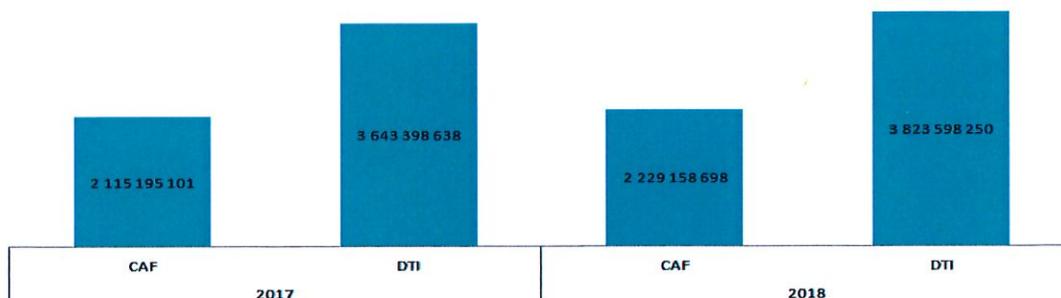
Dans votre courrier visé en référence, vous sollicitiez des informations statistiques au sujet des boissons alcoolisées importées (I) et produites localement (II).

Vous trouverez ci-après une synthèse réalisée par la Direction générale des affaires économiques sur la base des informations collectées auprès du service des douanes et de la direction des impôts et des contributions.

I. Des boissons alcoolisées importées

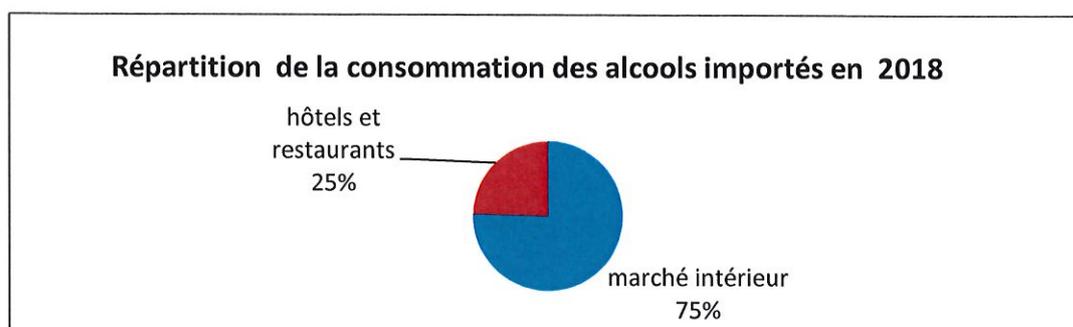
En 2018, la valeur CAF (coût assurance et fret) totale des importations d'alcools était d'environ 2,2 milliards de F CFP, en progression de 5,4% par rapport à 2017 et les droits de douanes afférents se sont élevés à près de 3,8 milliards de F CFP.

**Valeur des importations d'alcools et des droits de douanes
afférents en F CFP pour 2017 et 2018**



La valeur CAF des importations de 2018 se répartit comme suit :

- 1 681 millions de F CFP pour la consommation du marché intérieur soit 75% des boissons importées. Ces dernières sont vendues directement auprès des consommateurs via des circuits de distribution classique, commerces de proximité, grandes et moyennes surfaces.
- 547 millions de F CFP en importations destinées aux hôtels et restaurants conventionnés (exonérées de droits de douanes) soit 25% du total des importations d'alcools. Ces boissons sont essentiellement vendues via les établissements conventionnés aux touristes mais également aux consommateurs locaux.



En 2018, la valeur CAF des alcools importés destinés aux hôtels et restaurants est en progression de 2,4% par rapport à 2017, passant de 534 à 547 millions de F CFP.

Pour ce qui est des alcools destinés au marché intérieur, la valeur CAF évolue de 1 580 millions de F CFP en 2017 à 1 681 millions de F CFP en 2018 soit une augmentation de près de 6%.

A noter qu'en 2018, la part des vins représente près de 80% des volumes d'alcools importés avec 2 766 722 litres. La part du champagne et des vins mousseux représente 6,7% de ces importations avec 188 038 litres.

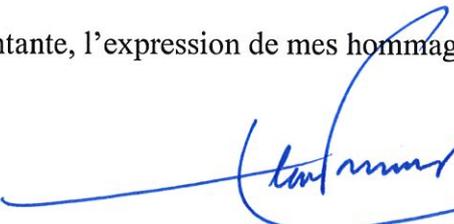
II. Des boissons alcoolisées produites localement

En 2018, les industries locales ont produit 18 268 541 litres d'alcools dont 99% en bières. La recette fiscale associée à cette production s'est établie à près de 412 millions de F CFP, dont 377 millions de F CFP provenant de la production de bières.

Les taxes sur les alcools diffèrent selon le type d'alcool, en effet, les bières sont taxées à hauteur de 21 F CFP/litre et les autres alcools à hauteur de 126 F CFP/ litre.

Les chiffres d'affaires des 6 opérateurs produisant de l'alcool en Polynésie française a représenté près de 15 milliards de F CFP (ce chiffre inclut les revenus associés à la production de boissons non alcoolisées) et généré une recette fiscale de près de 1,5 milliards de F CFP.

Je vous prie d'agréer, Madame la représentante, l'expression de mes hommages.


Teva ROHFRITSCH

